

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

## Droit médical (4DR2002)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Master bilingue en droit</b>	<b>Cours: 4 ph</b>	<b>écrit: 2 h</b>	<b>8</b>
<b>Master en droit</b>	<b>Cours: 4 ph</b>	<b>écrit: 2 h</b>	<b>8</b>

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

### Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

### Equipe enseignante:

GUILLOD Olivier, Professeur ordinaire, et ERARD Frédéric, assistant-doctorant.

### Objectifs:

Ce cours vise à faire comprendre aux étudiants les diverses dimensions de la relation entre patients, professionnels de la santé et établissements de soins et à leur fournir les connaissances et les outils nécessaires pour résoudre des problèmes juridiques complexes qui peuvent survenir dans ce cadre.

### Contenu:

Après une introduction (sources, organisation du système de soins), le cours analyse le régime juridique des relations entre patients et professionnels de la santé ou établissements de soins (mandat, gestion d'affaires, relation de droit public). Sont plus spécialement abordés la réglementation des professions de la santé; la conclusion de la relation de soins; les droits et obligations des parties, en particulier les droits des patients (accès aux soins, choix du soignant, information et choix des soins, directives anticipées), en général et pour des classes particulièrement vulnérables de patients (personnes âgées, patients psychiques, enfants); la protection des données médicales et le secret professionnel protégé par le droit pénal; la problématique de l'indemnisation des accidents médicaux et de la responsabilité, tant personnelle que pour autrui, fondée sur le droit privé, public ou pénal. Sur chaque thème, le cours mettra en relief les interactions avec d'autres normes juridiques, notamment celles des assurances sociales et privées, et illustrera les différentes manières de mettre en œuvre le droit matériel.

### Forme de l'évaluation:

Examen écrit de 2 heures. L'examen est « open books », c'est-à-dire que chaque étudiant est libre de prendre avec lui toute la documentation qu'il juge utile (textes législatifs, jurisprudence, doctrine powerpoint, autres documents et note de cours, etc.). Les ordinateurs, téléphones et autres objets connectés sont interdits.

### Documentation:

Le plan détaillé du cours, l'horaire et la thématique des séances, les références aux décisions judiciaires et autres documents à lire, ainsi que des indications bibliographiques sont mis à disposition des étudiants sur la plateforme Moodle.

### Forme de l'enseignement:

L'enseignement est donné sous forme de cours ex cathedra, d'analyse de cas pratiques et de discussions. Les étudiants présenteront tout au long du semestre de brefs exposés (en général, présentation critique d'arrêts).